AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (7)ItemJean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 23 avril 1864

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 23 avril 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)
Collation2 p. (161r, 162v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 23 avril 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43098

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction23 avril 1864
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireCantagrel, François (1810-1887)
Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

RésuméSur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Jean-Baptiste André Godin charge Cantagrel de demander à Joly et Cie si cette entreprise a réalisé avant 1860 des calorifères à buse mobile et prise d'air dans l'enveloppe ; Corneau frères et Cie prétendent qu'ils ont breveté le système car ils sont les premiers à avoir fabriqué ce type d'appareils. Dans le post-scriptum, il est question de brevets de calorifères de 1857.

NotesFrançois Cantagrel répond à la lettre de Godin le 25 avril 1864 (Cnam FG 17 (2) c).

Mots-clés

Appareils de chauffage, Appareils de cuisson, Brevets d'invention, Contrefaçon, Fonderies et manufactures "Godin", Procédure (droit)

Personnes citées

- Allez frères
- Corneau frères
- Joly et Cie

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 15/09/2022 Dernière modification le 11/01/2024

164 Guin he 29 avril 146% Mon the Cantaguel Je dous prie de faire sans pueder de temps are dimarche aupril de joby moure durien sits out fait about 1660 des caloripas a fayor mobile dans le genre de usui que Your hur asky achite, mais agant ins outertures dans findshopper pour purmethe la circulation de lair de la pièce contre to forger forequet est rouge Nows pourries to fair exuser it him parter suretiment de proces en melleti contri corneger grave consequent tou vire que les isinoue famient lurs pretentions In brettete comme agant to pressives facts as valorifices a forgers mobiles are gris daire dans tourelappe at aver une petit buse mobile pour prince le fager asie le turque de famer. Je me sais pas en effet de je me puis obtenir la mullite du urtificat dad itien de je pourrus uhappur a la contrefaçor grecisement par le motif que joby it les autres que out fait a calorifin le fais aut en tole nisht pres en bessin de la busitte mobile it de sont abstinus de percer lendetoppe or trens prinsement pore quits soutains

162 garanter hur valorifice contre les fuites is imanations of la rembustion le foyer mobile n'est pas difficile en trouver nonsulement july to fait mois 20 outres comme her joi bien toujours fait des catorifices are inveloppe quier a jour of tous as positions bout fait it to faut mais for m'objectera que a mest pas le catarifice du genre a succe ou fague mabile breeseant daying in grave july on within sous me pourreil pas trouver represent a sette pretente all comme to busette mobile pe crees lavor Ne approprie a des rechands corres pour enterer to gay in charten it reta if you hum 15 and dur tes quais it probablismen when Mostle after mais for me sais plus gen udant falerigai ula mes civilities amuales todin y 6.1 bs of corner bathert in retroute our les brestets du catorifere en 1459 mais ils preter guen organe valablement truste Jans luin saisinier lest giver toute les applications que buseth mabile all bus dente restoure - fe on visis guire dargument a apposer a who gur la busitte de livre miseriene reste